

« de 4,000 livres ; ce qui excède les moyens du chapelain. Le
 « sieur Ottavio Mei, marchand bourgeois de Lyon, qui possède
 « *une maison jointe à la chapelle et maison susdite, du côté de*
 « *bise*, a offert d'acquérir le tout, à raison de contiguité, et en
 « aurait offert une pension annuelle de 160 livres, pourvu que
 « les deux pensions de 10 livres lui fussent cédés ; ce qui au-
 « rait paru avantageux au chapelain, maître Turrin, et à son
 « successeur.

« Ledit maître Turrin aurait présenté une requête à M^{re} l'ar-
 « chevêque de Lyon (Camille de Neuville, 1653-1693) et de-
 « mande qu'attendu ladite offre, et que d'ailleurs ladite cha-
 « pelle était inutile au public, aucun service ne s'y faisant que
 « les veille et jour de saint Barthélemy, où Messieurs les mem-
 « bres de l'église collégiale de Saint-Paul y vont dire vespres et
 « la messe, ce qui pourrait se faire plus commodément et plus
 « déccmment dans l'église du troisième monastère de Sainte-
 « Ursule, qui est joignant et dans l'ancienne dépendance de
 « l'ancienne chapelle, il lui fut permis d'en faire l'aliénation,
 « sous pension, avec la formalité requise. En consé-
 « quence de quoi les sieurs de Saint-Paul et lesdites religieuses
 « auraient consenti à ladite aliénation, et par exprès lesdites re-
 « ligieuses que le titre de ladite chapelle soit transféré en l'é-
 « glise dudit monastère, par acte du 3 octobre 1673. . . .

« Il est établi que maître Fleury Turrin, en sa qualité de
 « chapelain, pour lui et ses successeurs à perpétuité, vend et
 « transporte audit sieur Ottavio Mei tout le ténement, soit cha-
 « pelle, cour et petit jardin dudit Saint-Barthélemy et dépen-
 « dances, situés au quartier de Saint-Paul, en la rue nommée
 « Saint-Barthélemy. »

. Ce ténement « jouxte l'église et le jardin des religieu-
 « ses de Sainte-Ursule de vent et matin, la rue Saint-Barthé-
 « lemy de matin, maison du sieur Mei de soir, maisons des
 « héritiers Vialés et des sieurs de la Motte et Gelas, une ruelle
 « commune entre deux de bise (1).

(1) Maison Gelas, ou hôtel de Milan. La ruelle commune est celle de
 Matafelon, qui servait de limite au ténement de Saint-Barthélemy.